



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Etude d'aménagement d'espaces (space planning) et suivi des travaux pour de nouveaux espaces de travail (NET)

RFI (Request for information)

Règlement du sourcing

MEAE_2025_SOURCING_NET_DIL

1. Date limite de remise des réponses au questionnaire

Date limite de remise des réponses : **Vendredi 21 février**

2. Entretien avec les opérateurs économiques

L'administration se réserve la possibilité d'inviter les opérateurs économiques à un entretien.

Les échanges avec les entreprises se tiendront en présentiel ou en visioconférence courant **semaine 10, soit du lundi 03 au vendredi 07 mars 2025**.

Une invitation sera adressée aux entreprises afin de convenir des modalités.

3. Information des candidats

Les documents du sourcing mis à disposition des entreprises sont :

- Le présent règlement du sourcing ;
- Le questionnaire ;

3.1. Modalités de retrait et de consultation des documents

Les documents sont accessibles uniquement par voie électronique, sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) (www.marches-publics.gouv.fr).

Les opérateurs économiques sont invités à télécharger le dossier de sourcing en s'identifiant (ce qui suppose de créer un compte). Si les entreprises choisissent de télécharger le dossier de consultation de façon anonyme, ils prennent le risque de ne pas être avertis en temps et en heure des modifications mineures éventuelles qui seraient susceptibles d'affecter le dossier pendant la période de mise en ligne.

En cas de difficulté quant au téléchargement du dossier, l'entreprise est invitée à consulter la rubrique "Aide" disponible sur la PLACE.

3.2. Questions - Réponses

Pendant la phase de sourcing, les entreprises peuvent être emmenées à poser des questions. Ces questions et/ou demandes de renseignements complémentaires éventuelles doivent impérativement être posées par les candidats sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

4. Présentation des sociétés

Les entreprises peuvent joindre au présent questionnaire toutes les informations qui pourraient permettre à l'administration de mieux les connaître.

5. Modalités de transmission des réponses au questionnaire

5.1. Date et heure limites de réception

Les réponses doivent être transmises **au plus tard le vendredi 21 février 2025**.

5.2. Conditions de transmission des réponses

Par voie de dématérialisation

Le dépôt électronique des plis s'effectue **exclusivement sur le site (PLACE) :**
<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Plusieurs documents et informations sont disponibles à la rubrique « aide » de la plate-forme :

- Manuel d'utilisation afin de faciliter le maniement de la plate-forme ;
- Assistance téléphonique ;
- Module d'autoformation à destination des candidats ;
- Foire aux questions ;
- Outils informatiques.

Après le dépôt du pli sur la plate-forme, un message indique au candidat que l'opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue à l'acheteur.

L'opérateur économique doit s'assurer que les messages envoyés par la Plate-forme des achats de l'État (PLACE) notamment, nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr ne sont pas traités comme des courriels indésirables.

Présentation des dossiers et format des fichiers

Les formats acceptés sont les suivants : .pdf, .doc, .xls, .ppt, .odt, .ods, .odp, ainsi que les formats d'image jpg, png et de documents html.

Le candidat ne doit pas utiliser de code actif dans sa réponse, tels que :

- Formats exécutables, .exe, .com, .scr, etc. ;
- Macros ;
- ActiveX, Applets, scripts, etc.

En cas d'indisponibilité de la plate-forme empêchant la remise des plis dans les délais fixés par la consultation, la date et l'heure de remise des offres peuvent être modifiées.

Antivirus

Les candidats doivent s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.

La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de l'offre. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et les candidats en sont avertis grâce aux renseignements saisis lors de leur identification.

6. Calendrier prévisionnel de passation du futur marché « NET »

Avis d'appel public à la concurrence : premier trimestre 2025

Date prévisionnelle de notification du marché : deuxième semestre 2025